

MESURES GOUVERNEMENTALES CONTRE LA HAUSSE DES PRIX

Suite à la flambée des prix des denrées de première nécessité conjuguée aux dégâts de la sécheresse, les autorités soucieuses de préserver la paix sociale ont pris lors du conseil des ministres du mardi 29 avril 2008 des mesures visant à exonérer de la TIC (Taxe Intérieure sur la Consommation) l'importation des produits tels que l'huile, la farine, le riz, le lait et le sucre.

Le projet de loi de finances additive propose ainsi de ramener à 0% la TIC pour les produits mentionnés tout en distinguant précisément pour chaque produit les gammes majoritairement consommés par les ménages Djiboutiens, et notamment les couches les plus pauvres.

Après le renforcement du contrôle des prix et des marges effectué auprès des commerçants de la capitale, cette mesure se fixe pour objectif de soulager les ménages djiboutien sérieusement affectés par la hausse des prix accentuée par celle des produits pétroliers pour lesquels le gouvernement envisage également un certain nombre d'actions.

Le coût de ces mesures pour l'Etat est évalué à environ 480 Millions FD. L'efficacité de cette décision salubre pour la majorité de la population Djiboutienne ne se vérifiera qu'avec un renforcement des moyens de contrôle des prix appliqués. Ce sera la mission principale de la Brigade de contrôle créée en mars 2008 comprenant les services de la direction des Impôts, des Douanes et du ministère du Commerce.